

2022 DGRI 4 DAC DAE - Subvention (13 500 €) à l'association Accords Croisés pour l'organisation de l'édition 2022 de l'évènement de mode éthique « Ethicals Fashion Days » au 360 Paris Music Factory (18^e)

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 2022 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Accords Croisés dans le cadre de l'action culturelle internationale de la Ville de Paris.

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7^e commission, Madame Afaf GABELOTAUD au nom de la 1^{ère} commission, Madame Carine ROLLAND au nom de la 2^e commission co-rapporteuses,

Délibère

Article 1 : une subvention de 13 500 € est attribuée à l'association Accords Croisés (n° SIMPA 187327 – Dossier 2022_05426 et 2022_06368), dont le siège se situe 28 rue Stephenson - 75018 Paris pour son projet.

Article 2 : La dépense correspondante de 13 500 € sera imputée de la façon suivante :

- 6 000 € sur le budget de la Ville de Paris au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants ;
- 5 000 € sur le budget de la Ville de Paris au titre des cultures étrangères et de l'intégration, sous réserve du vote des crédits correspondants.
- 2 500 € sur le budget de la Ville de Paris au titre de l'emploi et du développement économique dans le 18^{ème} arrondissement, sous réserve du vote des crédits correspondants.

La Maire de Paris